

La bio dans le projet agricole d'EELV

Note pour la table ronde politique du colloque Osons la bio de la FNAB, 24 novembre 2011

L'agriculture conventionnelle aujourd'hui est plus favorisée que la bio alors que c'est la bio qui offre le plus de services à la société, environnementaux, sanitaires, sociaux, paysagers... c'est la bio qui crée le plus d'emplois ; la bio va dans le sens de notre conception préventive de la santé...

Les 20 mesures présentées dans le document de la FNAB vont tout à fait dans notre sens

20 % de bio en 2020, c'est déjà l'objectif du Grenelle 1 et il est évident que dans les conditions actuelles, il ne sera pas atteint, aussi bien que l'objectif intermédiaire de 6 % de la SAU en bio en 2012 (nous en sommes à 3 % à la veille de 2012, niveau le plus bas des grands pays européens), même si dans certaines régions comme PACA on en est presque à 12 % en comptant les conversions en cours, ou si sur certaines cultures spécialisées comme la vigne on en est à 6 %). On importe toujours 35 % des produits bio que nous consommons (en valeur, mais attention aux doubles comptes avec les produits transformés) et la consommation continue d'augmenter de 10 % par an.

Il ne nous semble pas suffisant de brandir un objectif quantitatif de ce type, même si 15 % ou 20 % de la SAU en bio représenterait certainement une étape structurante pour que les alternatives techniques portées par la bio deviennent courantes et se multiplient et que les équilibres agri-industriels évoluent dans le bon sens. En d'autres termes il s'agirait d'un seuil technico-économique intéressant pour aller dans le sens que nous prônons, à savoir une généralisation à terme (à 50 ans, dans l'hypothèse où nous aurions le pouvoir) de l'agro-écologie sur le modèle de la bio. Cette généralisation est à la fois **souhaitable**, car elle permettrait de mettre fin à la pollution généralisée de l'environnement par les pesticides et les nitrates et réduirait considérablement les maladies qui en découlent, et **possible**, car elle est parfaitement généralisable à l'échelle planétaire et permettrait même de mieux nourrir les populations rurales du tiers-monde en leur redonnant un emploi et une diversité alimentaire.

Contrairement aux autres partis qui se mettent à brandir des objectifs chiffrés de ce type depuis peu, nous défendons la bio depuis longtemps, et avons montré que nous le faisons concrètement chaque fois que nous avons été en responsabilité : au niveau régional, les présidents ou vice présidents à l'agriculture ou à l'environnement écolos ont immédiatement pris des mesures pour soutenir la bio via par exemple :

- ✓ un soutien à la recherche sur la bio (il faut savoir que la France est déficiente par rapport aux voisins européens sur le sujet !),
- ✓ le travail avec les GAB (que nous avons largement aidés à financer à l'époque des Contrats de Plan État-Régions),
- ✓ l'introduction de la bio dans les cantines scolaires,
- ✓ le soutien de filières locales, comme avec le pain bio d'IdF,
- ✓ l'aide au maintien de la bio, que l'IdF avait été l'une des premières régions à proposer sous l'impulsion des écologistes sous la forme de l'ARMAB, palliant ainsi le défaut de l'État qui tardait à la mettre en oeuvre (de 150 €/ha, sachant qu'avec la généralisation récente d'une aide au maintien national de 100 €/ha, l'IdF verse les 50 € complémentaires pour rester au même niveau de soutien qu'avant). Cf autres exemples ci-après.

Au-delà des chiffres annoncés, nous pensons nécessaire et utile d'agir sur les facteurs de blocage constatés sur le terrain : accès au foncier (y compris en location ; 2/3 des terres sont en location en France) car les CDOA¹ favorisent l'agrandissement des systèmes en conventionnel plutôt que les installations en bio,

¹ Commissions départementales d'orientation agricole, Dans les faits, pour l'exploitant, la CDOA a notamment son mot à dire pour obtenir une autorisation d'exploiter sur des terres en location, demander une Dotation jeune agriculteur, des quotas laitiers, des droits à produire, etc . Elle est composée de l'État et des collectivités locales, du secteur agricole, d'activités économiques directement concernées par l'agriculture, d'experts ou d'associations. La FNAB ou les GAB n'y sont en général pas présents et les CDOA favorisent en général l'agrandissement des exploitations existantes plutôt que l'installation de nouveaux agriculteurs, surtout si leur projet n'est pas jugé « viable économiquement », jugement qui semble facilement donné aux projets en bio.

formation en agroécologie déficiente dans les lycées agricoles et formations d'ingénieur, accompagnement agricole déficient voire bloquant, aides PAC défavorables aux systèmes vertueux, prêts bancaires, mais aussi la manière dont les semences sont sélectionnées²... Parmi les acteurs bloquants, les « 4 grands » : FNSEA, CNJA, CNMCCA, MSA. Les interprofessions ne sont pas représentatives de la diversité agricole. Les chambres, services de l'Etat en charge de l'agriculture, le crédit agricole, les coopératives... sont dirigés par les mêmes personnes (fauteuils tournants, parfois casquettes cumulées).

C'est le sens de notre projet.

Au niveau européen, nos propositions pour le renouvellement de la PAC doivent valoriser les critères environnementaux dans un but écologique et pour permettre une meilleure autonomie des exploitations sur l'énergie et les protéines. La PAC doit favoriser l'emploi par la redistribution des aides historiques (petites fermes, à l'UTA [unité de travail agricole] et/ou dégressive en fonction de la surface, plafonnement), privilégier les aides directes à l'environnement, l'autonomie des systèmes, la qualité des produits, décourager les productions industrielles et surtout l'élevage concentrationnaire. L'échelon territorial de répartition et de gestion des aides doit être revu. La réinstauration de mécanismes de régulation des marchés doit être négociée pour protéger les produits agricoles de la spéculation et garantir des prix rémunérateurs pour les paysans.

Au niveau national, la politique doit être revue sur le fond et non aménagée à la marge. Le pacte entre agriculture et société à refonder nécessite la volonté d'une réforme systémique de l'agriculture inscrite dans un projet de gouvernement et donc, dans une nouvelle loi d'orientation agricole et ses textes d'application : démocratisation (pluralisme syndical, représentation des acteurs sociétaux) de l'ensemble des institutions (interprofessions/offices, recherche, enseignement, développement) et une réforme du fonctionnement ministériel (fin de la cogestion Etat/Fnsea) ; plan urgent de réduction à la source des nitrates et des pesticides dans les eaux et de la consommation d'énergie dans l'agriculture ; soutien à l'installation agricole (aides transmission/installation) et rééquilibrage de la plus-value en direction des producteurs (transparence des coûts et des marges) ; fiscalité adaptée (TVA réduite sur les produits bio transformés, accrue sur les polluants, augmentation des redevances affectées sur les pesticides et instauration d'une redevance sur les nitrates en application du principe pollueur payeur), réforme de la gestion foncière en renforçant la place des collectivités pour des projets agricoles de territoires (loi obligeant chaque commune à stimuler l'agroécologie sur 20 % de son territoire) ; réorientation de l'enseignement, formation et recherche vers l'agroécologie (inversion des crédits de recherche entre high et low tech. recherche participative chercheurs paysans Abandon de la transgénèse et autres biotechnologies (sauf recherche médicale confinée). Refus des brevets sur le vivant.

Pour nous la bio est exemplaire en tant que système global, en termes techniques, environnementaux, sociaux et philosophiques. Avec le succès croissant de la bio, nous percevons le risque de dérives sur chacun de ces plans, notamment sur l'aspect social (produire du bio à pas cher, importer du bio de pays où les coûts de production sont moindres), sachant que la bio valorise l'humain plus que le capital.

Pour nous, défendre l'agriculture biologique c'est aussi miser sur l'emploi plus que sur le capital. En moyenne on estime que la bio emploie 30 % de plus que le conventionnel³. La bio que nous défendons est une bio paysanne, non industrielle (sans pour autant condamner ces initiatives qui sont tout de même préférable au conventionnel industriel). Nous concevons que l'évolution doit être progressive, ne peut se faire du jour au lendemain, et dans ce sens soutenons des évolutions intermédiaires telle l'agriculture durable, l'agriculture intégrée, en revanche nous ne croyons pas aux faux-semblants type agriculture raisonnée ou niveau 2 de l'agriculture HVE, ou « boîtes à outils » agro-environnementales qui ne sont pas systémiques et qui ne font que maintenir les systèmes conventionnels en place. L'expertise de l'INRA pour l'objectif d'Ecophyto2018 de réduire de 50 % l'usage des pesticides à l'horizon 2018 l'a bien dit : même pour atteindre cet objectif, qui pour nous n'est qu'intermédiaire, il faut fortement augmenter l'AB et pour le reste, généraliser l'agriculture intégrée !

² A cet égard nous condamnons vigoureusement la loi actuellement à l'assemblée sur les COV. Nous sommes pour une sélection et une recherche participatives valorisant le savoir des paysans et permettant de développer des semences adaptées aux conditions micro-locales pour plus de résilience, nous défendons le droit des paysans à utiliser leurs propres semences bien sûr.

³ L'agriculture employait, en 2007, 3,4 % de la population active totale. Elle réduit sans cesse le nombre de main d'œuvre employée. La somme des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de l'agroalimentaire et de l'industrie du bois représentait, en 2003, plus de 1 800 000 personnes employées ou employeurs, générant 4,5 % PIB français

Nous ne croyons pas qu'il soit concevable de manière dynamique de défendre d'une part l'objectif de 20 % de bio en 2020 tout en soutenant le développement d'une agriculture industrielle, comme le PS le prétend : l'agriculture industrielle généralisée ne permet pas à la bio de se développer.

Il n'y a pas que sur le nucléaire que l'accord EELV/PS a été difficile : sur l'agriculture aussi car le PS tient au développement de l'agriculture industrielle, au dogme de la « compétitivité », défend l'idée d'une France agro-exportatrice. Alors que nous sommes favorables à une agriculture à terme écologique, n'envahissant pas les marchés du Sud, à la souveraineté alimentaire dans chaque région du monde... sans pour autant exclure le fait que la France puisse à terme exporter certains produits typiques et vers certaines régions porches du monde (pourtour méditerranéen...).

Autres exemples d'actions écologistes en faveur de la bio dans les régions.

Aquitaine Prise en charge du coût de la certification plafonnée à 500 €, Chèque conseil sur conversion, technique et commercialisation, 25 lycées en passage restauration bio, Conversion progressive en bio des fermes des lycées agri, Dans le cadre de la mesure du portage/installation HCF du foncier sur 10 ans avec les SAFER: priorité aux projets bio et non retour au conventionnel des terres bio. (clause de la convention avec SAFER), Aide aux équipements majorée pour les bio, Soutien d'un programme sur la biodiversité:2 plateformes de variétés paysannes en bio; région leader du programme européen Reverse, Soutien de Terres de lien en cours d'élaboration

2^{ème} arrondissement de Paris Les restaurants scolaires du 2^e arrondissement servent en moyenne 70 % de plats composés à partir de produits bio (dont un repas végétarien tous les mardis) sans aucune augmentation de prix payé par les parents.

Bretagne Développer l'installation, la transmission et la conversion vers des systèmes en agriculture bio et herbagers (poursuite de l'engagement dans l'accompagnement des projets en agriculture biologique mais aussi des projets d'installation ou de reprise d'exploitation sous cahier des charges SFEI, Le CR de Bretagne s'engage à mettre en place dès 2011, un Pass'Bio conversion, véritable outil d'accompagnement pour bien préparer les étapes de la conversion. Ce Pass'Bio se traduira par un diagnostic du système d'exploitation visant à mettre en place une prise de décision de l'agriculteur vers la conversion. Ensuite, à l'issue de la conversion, l'agriculteur pourra bénéficier d'un accompagnement-conseil, le CR engagera d'ici fin 2011 une réflexion avec l'ensemble des réseaux sur la question de la transmission, des exploitations actuellement en bio ou sous cahier des charges SFEI, le CR favorisera des actions de regroupement parcellaire via un soutien aux échanges amiable d'ici fin 2011, visant à favoriser le développement des systèmes herbagers, le CR confortera les exploitations agricoles en place en agriculture biologique ou herbagère en renforçant dès 2011 l'enveloppe de soutien aux investissements matériels. Une vigilance sera portée pour ne pas inciter au « suréquipement » sur l'exploitation, le CR redéfinira à partir de 2012, les travaux de recherche appliquée, et accentuera la recherche et les expérimentations relatives à l'agronomie et à l'agriculture biologique, Une quarantaine de lycées bretons se sont engagés pour l'introduction de produits bio locaux dans leur restauration, avec en terme de résultats une augmentation de la part de produits bio dans les lycées. La réussite de ces projets nécessite une implication forte de l'ensemble de la communauté éducative (équipes de cuisine, proviseurs, gestionnaires, enseignants, lycéens, parents) en lien avec le projet d'établissement. Cette action participe à développer sur les territoires un partenariat entre producteurs et responsables de la restauration collective. La valorisation des productions via les circuits courts permet de conforter les revenus des producteurs et encourage les conversions ou installations par une fiabilisation de la commande. La montée en charge de la demande permet, tout en structurant l'offre, d'envisager l'organisation de structures de transformation-conditionnement à l'échelle des territoires. Il s'agit maintenant d'essaimer la démarche à l'ensemble de la restauration collective. Sur le thème de la biodiversité, la Région maintiendra son soutien aux races à petits effectifs en lien avec le Parc Naturel Régional d'Armorique mais aussi avec le projet de création de la fédération des filières à petits effectifs. Concernant, la valorisation de ces produits indispensables pour la pérennité d'un certain nombre de filières la

Région va poursuivre son engagement dans la démarche Slow Food liée à la valorisation des produits et à la culture gastronomique. De plus, la Région réaffirme l'importance dans la mise en place d'un conservatoire régional des fruitiers, qui est une des actions préfiguratrices du projet de Parc Naturel Régional Rance Côte d'Emeraude. Par ailleurs, dans la mesure où les enjeux de la filière apicole concernent, à travers la pollinisation des cultures, à la fois la durabilité des systèmes de production mais aussi la préservation de la biodiversité végétale, la Région Bretagne maintiendra son soutien à l'appui technique et à l'animation de cette filière (soutien au renouvellement des cheptels, à l'aménagement des mielleries). D'ici 2012, un Schéma Régional de Cohérence écologique (SRCoE) sera élaboré, mis à jour et suivi conjointement par la Région et l'Etat en association avec un Comité régional « Trame verte et bleue » (TVB). Il définira de manière cartographique la Trame verte et bleue pour la Région Bretagne, réseau de continuité écologique visant à la préservation de la biodiversité. Les agriculteurs, en tant que gestionnaires d'espaces naturels, seront évidemment au cœur du dispositif. Cette action mobilisera aussi l'outil Breizh Bocage vers cet objectif de maintien et restauration des corridors écologiques. Le CR participera à la création d'un observatoire environnemental apicole. Les informations recueillies par celui-ci et l'ensemble des travaux de la filière apicole doivent bénéficier d'une communication large pour mobiliser et sensibiliser les agriculteurs au rôle bénéfique des abeilles, et plus largement à la préservation de l'environnement et à la fragilité des écosystèmes. Le CR accompagnera en 2012 en partenariat avec les agriculteurs et structures professionnelles intéressées (chambre d'agriculture, fédération de chasseurs, instituts de recherche, université, ...), la mise en place d'un réseau régional de référence sur le lien entre agriculture et maintien de la biodiversité floristique et faunistique (aménagement d'habitat, nouvelles pratiques culturales, choix variétaux...) et les effets bénéfiques de la biodiversité sur la production agricole. Ce réseau régional pourra intégrer des fermes pilotes et pédagogiques, les Parcs Naturels Régionaux, les exploitations des lycées.

En **Alsace** la petite commune de **Wattwiller** (1781 habitants) a introduit le 100 % bio à la cantine du périscolaire du village (le premier créé dans notre communauté de communes, le premier et le seul à être en bio). Un débat avec l'ensemble des familles, ouvert à toute la population, a précédé le passage. Une cinquantaine d'enfants y mangent tous les jours. « C'est un traiteur bio qui nous livre pour l'instant mais un projet de regroupement avec une commune plus grande qui se prépare à développer une cuisine en régie communale, alimentée par des produits bio issus de potagers en bio soignés par des personnes en insertion, est en cours. Il a fallu faire un travail d'ordre pédagogique pour faire évoluer les habitudes alimentaires des enfants, notamment l'acceptation de repas ne contenant pas systématiquement de la viande... Depuis, la petite épicerie du village (relais Casino) ne cesse d'étendre son rayon bio : les parents semblent bouger aussi sur le sujet. »